



Comité des fêtes de Saint-Laurent-des-Vignes
50 rue de la Caudalie
24 100 Saint-Laurent-des-Vignes

REGLEMENT DU VIDE GRENIER

DIMENSION DES EMPLACEMENTS :

La surface allouée extérieure est de 2,5M en profondeur (minimum) et de 3M linéaire (minimum) en façade pour une somme de 6 euros pour un lot de 3 mètres. Possibilité de réserver plusieurs lots de 3mètres. Ces emplacements sont vides et délimités. L'attribution des emplacements sera faite à partir de leur confirmation, dans l'ordre d'inscription.

Restauration alimentaire :

Le comité des fêtes se réserve exclusivement le droit de vendre nourriture et boissons, sauf exception accordée par ses soins.

HORAIRE :

L'ouverture aux exposants se fera de 5h30 à 8h00 **UNIQUEMENT** par la route de Bordeaux (Gabanelle).
L'ouverture au public se fera de 8h00 à 18h00.

INSCRIPTION AVANT LE 30 JUILLET.

L'inscription sera ferme et définitive dès réception du dossier d'inscription complet : bulletin d'inscription intégralement complété, photocopie recto/verso de la carte d'identité, paiement par chèque ou espèce.

Aucun remboursement ne pourra être réclamé.

Le chèque sera mis à l'encaissement le jour du vide-greniers.

Le jour J, la personne qui a réservé devra obligatoirement être en possession de sa pièce d'identité.

Possibilité de mettre les véhicules sur les emplacements, à condition d'en faire la demande, à partir de **6 M** pour les voitures sans remorque, de **9 M** pour les véhicules utilitaires (fourgon) ou voiture + remorque et de **12M** pour les utilitaires (fourgon) avec remorques.

Les véhicules ne doivent pas dépasser la longueur de l'emplacement.

Un parking exposant sera à disposition.

ASSURANCE :

Les exposants dégagent la Commune de Saint-Laurent-des-Vignes et le Comité des Fêtes de Saint-Laurent-des-Vignes de toute responsabilité et notamment en ce qui concerne les risques relatifs aux marchandises exposées (vol, détérioration, aléas climatiques, etc.)

MONTAGE ET DEMONTAGE DES STANDS :

L'installation se fera à partir de **6h00** et jusqu'au plus tard **8h00**.

Le remballage se fera en soirée **après 17h30**.

**Les exposants devront laisser l'emplacement mis à leur disposition PROPRE,
SANS AUCUN DECHET, REBUT, INVENDU...**